



AVOCATS D'ENTREPRISE EN DROIT SOCIAL

**Colloque annuel**

Jeudi 10 décembre 2009

**LA RÉMUNÉRATION  
AU CŒUR DES DÉBATS**

Maison du Barreau

2-4, rue de Harlay

75001 Paris



Métro : Saint Michel ou Châtelet  
Parking : rue de Harlay/Quai des Orfèvres

**Participation : membre adhérent 40 € - Non adhérent 60 €**

# PROGRAMME

14h00 : **OUVERTURE**

Par Jean Castelain, Bâtonnier désigné de l'Ordre des avocats au Barreau de Paris

14h15 : **A TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL**

- Patrick Morvan, Professeur à l'Université Panthéon-Assas
- Elisabeth Laherre, Avocat à la Cour
- Gérard Kesztenbaum, Avocat à la Cour
- Débats avec la salle

15h00 : **RÉMUNÉRATION ET STRESS**

- Bénédicte Haubolde, Consultante
- Laurent Gamet, Avocat à la Cour
- Débats avec la salle

15h45 : **PAUSE**

16h15 : **L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE EN 2009**

- Brigitte Grésy, Inspectrice générale des affaires sociales, auteur du rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

17h00 : **BAISSE DES SALAIRES ET EMPLOI**

- Gilles Bélier, Avocat à la Cour
- Un représentant d'une organisation syndicale
- Débats avec la salle

17h45 : **COCKTAIL** dans les Salons de Harlay de la Maison du Barreau



AVOCATS D'ENTREPRISE EN DROIT SOCIAL

## BULLETIN D'INSCRIPTION

# LA RÉMUNÉRATION AU CŒUR DES DÉBATS

**Jeudi 10 décembre 2009**

Maison du Barreau

2-4, rue de Harlay

75001 Paris

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

Nom-Prénom : .....

Cabinet : .....

Numéro CNBF : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Fax : .....

**Montant des droits d'inscription :** 40€ pour les adhérents d'Avosial, / 60€ pour les non adhérents

Nous vous remercions de bien vouloir retourner le bulletin d'inscription à l'adresse : [mercier@flichy.com](mailto:mercier@flichy.com) ou à l'adresse postale indiquée ci-dessous.

Le règlement s'effectue par chèque bancaire à libeller à l'ordre d'Avosial et à adresser au  
66, avenue d'Iéna -75116 Paris

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par voie électronique à réception de votre règlement.

En cas d'annulation nous vous remercions de bien vouloir nous en informer à l'adresse e-mail ci-dessus, au plus tard 24 heures avant la date du colloque.

